

6 novembre 2019

Dépôt d'un projet d'offre publique d'achat simplifiée visant les actions de la société.

GROUPE FLO

(Euronext Paris)

Complément à D&I 219C1836 du 4 octobre 2019

- 1- Le 6 novembre 2019, Portzamparc¹ et Rothschild Martin Maurel, agissant pour le compte de la société par actions simplifiée Bertrand Restauration², ont informé l'Autorité des marchés financiers de la modification, pour des raisons techniques, du projet d'offre publique d'achat simplifiée déposé le 4 octobre 2019³ visant les actions de la société GROUPE FLO, en ce que les actions sont visées dorénavant **au prix arrondi de 0,21 € au lieu de 0,208 €**. Les autres stipulations du projet d'offre demeurent inchangées.

Le projet de note d'information modifié de l'initiateur et le projet de note en réponse modifié (comprenant le rapport modifié de l'expert indépendant) de la société GROUPE FLO ont été déposés et sont publiés.

- 2- Il est rappelé que les dispositions relatives aux interventions (articles 231-38 à 231-43 du règlement général) et aux déclarations des opérations (articles 231-44 à 231-52 du règlement général) sur les titres GROUPE FLO sont applicables.

¹ Seule Portzamparc garantit la teneur et le caractère irrévocable des engagements pris par l'initiateur dans le cadre de l'offre.

² Contrôlée par la société BH elle-même contrôlée par M. Olivier Bertrand.

³ Cf. D&I 219C1836 du 4 octobre 2019.